



Charte de bonne conduite

Un responsable de groupe doit être désigné dès la réservation et sera en charge de communiquer et faire respecter les règles suivantes :

- Le camping est un lieu de repos et de ressourcement. Le calme doit être respecté à toute heure de la journée. Le silence est exigé entre 22h et 7h30 ainsi que l'extinction des lumières.
- Afin de permettre à tous les campeurs d'accéder aux sanitaires, il est demandé aux groupes de faire des rotations de 2-3 personnes maximum dans les sanitaires en même temps.
- Les sanitaires et les allées ne sont pas des aires de jeux.
- Il est interdit de faire la vaisselle après 22h le soir et avant 7h30 le matin.
- Sauf privatisation, la tente de réception est mise à disposition de tous les campeurs. Il est interdit de fumer et de cuisiner sous la tente de réception.
- Les cailloux, galets, rochers présents autour des parterres ne doivent pas être bougés.
- Lors du départ, l'emplacement / locatif doit être rendu propre, dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé.
- La vaisselle dans les locatifs doit être restituée selon l'inventaire de chaque locatif.
- Les incivilités et le vol ne sont pas tolérés au sein du camping.

Afin de continuer à accueillir des groupes, nous vous demandons de respecter ces consignes. Une caution de 250€ sera demandée à votre arrivée. En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de mettre fin au séjour du ou des participants qui enfreignent les règles citées précédemment et de garder la caution en partie ou en totalité.

Nom / prénom :

Date :

Structure :

Signature précédée de la mention
" lu et approuvé:"